détails, mais dans son ensemble la mesure a été jugée bonne et avantageuse. Ces assemblées étrient composées d'électeurs de tous les partis, et les résolutions y furent proposées et secondées en plusieurs cas par mes adversaires politiques. Je ne pense pas qu'il y cût plus de trois personnes, à toutes ces assemblées, qui aient élevé la voix contre la mesure. Bien plus, je puis dire que lorsqu'il fut fait mention d'un appel au peuple, l'opinion publique fut unanime à déclarer que c'était là une précaution inutile, vu que la mesure était généralement approuvée d'avance. Le résutat fut que mes commettants m'engagèrent à appuyer les résolutions, m'autorisant en même temps à y proposer les amendements que je jugerais à propos, si le gouvernement voulait y consentir. (Ecoutez! écoutez!) Après en avoir conféré avec plusieurs membres du Haut-Canada, j'ai constaté que nous n'étions pas d'accord sur la composition du conseil législatif. Je n'ai jamais approuvé l'innovation tentée par le gouvernement en 1855, lorsque fut modifiée la constitution du conseil législatif. J'ai toujours cru que c'était un acte imprudent; aussi, n'ai-je pas h'sité à applaudir à l'opposition faite alors à cette mesure par l'hou, président du conseil (M. Brown) et le député de Peel (l'hon. J. H. CAMERON). Si ma position m'eût permis de me joindre à ces messieurs, j'aurais contribué dans toute la mesure de mes forces à empêcher un tel empiètement sur la constitution. J'approuve donc entièrement la proposition énoucée à cet effet dans les 16 solutions que nous discutons en ce mo ment, car il est constant que si la chambre haute est appelée à prévenir la passation de lois incompatibles et mal digérées par la chambre basse, son droit de contrôle et son autorité ne doivent pas émaner de la môme source. (Ecoutez! écoutez!) Néapmoins, je suis d'avis depuis assez longtemps que l'on pourrait fort bien abolir le conseil législatif entièrement, ce qui opérerait une très grande économie. Le succès de la mesure actuelle dépendra beaucoup de la constitution des gouvernements locaux; car si l'on peut arriver à un système qui rendra le fonctionnement des gouvernements locaux moins compliqué et moins dispendieux, la prospérité de la confédération entière s'en ressentira inévitablement. Je dois déclarer, M. l'ORATEUR, que si jo suis appelé à prendre part dans la rédaction d'une constitution pour le Haut-Canada, je ferni tous

mes efforts pour y établir la plus grande économie possible, et en éliminer tous les accessoires inutiles que nous offre notre constitution actuelle. (Ecouter!) Les gouvernements des diverses provinces, quand il s'agira de faire fonctionner le nouveau système et de poser les bases de la nouvelle nationalité de l'Amérique Britannique du Nord, assumeront une bien grande responsabilité; il est donc à espérer que l'économie la plus stricte présidera à tous les arrangements qu'ils pourront adopter. (Ecoutez!) Je ne suis pas un alarmiste, M. l'ORATEUR, mais j'affirme qu'il est impossible de se cacher que le pays se trouve actuellement dans une crise commerciale bien grave. diffère entièrement des sentiments énoncés par d'hon. députés au sujet de la prospérité générale du Canada, car l'état actuel des choses est loin d'être ce qu'ils prétendent. Les mauvaises récoltes des dernières années ont plongé la population agricole et commerciale du Haut-Canada, dans une grande gène; les cultivateurs et d'autres encore ne peuvent s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées envers les marchands, lesquels sont en conséquence incapables de faire honneur à leurs affaires, et le résultat en est que des centaines d'individus se voient forcés de faire faillite; les succursales des banques disparaissent graduellement des districts, et leurs opérations diminuent de jour en jour. Voilà, M. l'ORATEUR, des faits qu'il est impossible de contredire. Toutes les branches de l'industrie sont pour ainsi dire paralysées et l'avenir du pays semble menaçant. Sous ces circonstances, il devient du devoir du gouvernement de s'appliquer à encourager et développor les ressources industrielles de notre province. Je ne dis pas que le gouvernement actuel so rend coupable de cette faute, mais il est incontestable que les gouvernements de co pays ont trop fréquemment emprunté des banques les capitaux qui devraient rester dans la circulation générale pour le bénéfice de notre commerce. Je prétends que l'une des premières obligations d'un gouvernement est de voir à ce que l'industrie du peuple soit strictement protégée; j'implore donc nos gouvernants de songer à la situation dans laquelle se trouve actuellement le pays, et de faire tout en leur pouvoir pour l'améliorer. Tout en déclarant, M. l'ORATEUR, que la mesure actuelle contient des propositions que je n'hésiterais pas à repousser si elles se présentaient isolément, cependant je ne les considère pas